

## LE VICE-RECTEUR DE MAYOTTE

### DIRECTION JURIDIQUE

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97 600 MAMOUDZOU

- VU le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 262-1 à R. 262-3 et D. 972-2 ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat notamment l'article 34, premier alinéa, 2° et 5° traitant des congés de maladie, des congés pour maternité, ou pour adoption, et des congés de paternité et d'accueil de l'enfant en cas de naissance, pouvant être attribués aux fonctionnaires, aux fonctionnaires stagiaires et aux contractuels ;
- VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales aux agents non titulaire de l'Etat, pris pour application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- VU le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- VU le décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale ;

- VU** l'arrêté du 17 juin 2019 du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse affectant Monsieur Gilles HALBOUT, Professeur des universités de classe exceptionnelle, auprès du Préfet de Mayotte, en qualité de Vice-recteur de Mayotte (groupe I) pour une première période de quatre ans, du 01/07/2019 au 30/06/2023 ;
- VU** l'arrêté du 11 mai 2015 portant nomination de Monsieur Didier LE GUILLOUZER, personnel de direction, en qualité de proviseur du lycée de Dombéni ;
- VU** l'arrêté du 11 mai 2015 portant nomination de Monsieur Hervé AUGIER, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de principal du collège de Dzoumogné ;
- VU** l'arrêté du 11 mai 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Michel BAUDOIN, personnel de direction hors classe, en qualité de principal du collège Nelson Mandela de Doujani ;
- VU** l'arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane MARCHAND, personnel de direction de 2ème classe, en qualité de principal du collège de Majicavo ;
- VU** l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Victor BAKAM, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de principal du collège Bouéni M'titi à Dzaoudzi Labattoir ;
- VU** l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Madame Sophie BOURDIN, personnel de direction, en qualité de principale du collège Frédéric D'ACHERY à Koungou ;
- VU** l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Laurent CAPUS, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de principal du collège de M'Tsangamouji ;
- VU** l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Dominique BACHELOT, personnel de direction hors classe, en qualité de proviseur du lycée professionnel de Kawéni ;
- VU** l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Philippe MARY, personnel de direction hors classe, en qualité de proviseur du lycée professionnel de Kahani ;
- VU** l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Pascal LECOCQ, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de proviseur du lycée du Nord à Acoua ;

- VU** l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Christophe COURTAUD, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de principal du collège de Ouangani ;
- VU** l'arrêté du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre REDJEKRA, personnel de direction de 2ème classe, en qualité de proviseur adjoint au Lycée de Petite-terre à Pamandzi ;
- VU** l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de Monsieur Hervé MIRA, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de principal du collège de Sada ;
- VU** l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de Monsieur Laurent CHABASSIER, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de proviseur du lycée Younoussa BAMANA ;
- VU** l'arrêté u 10 mai 2017 portant nomination de Monsieur Eric KEISER, personnel de direction hors classe, en qualité de proviseur du lycée polyvalent Tani Malandi à Chirongui ;
- VU** l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de Monsieur Laurent LECLERCQ, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de principal du collège de M'gombani;
- VU** l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de Madame Claudine VANDENDRIESSCHE, personnel de direction de 1ere classe, en qualité de principale du collège de Kani-Kéli ;
- VU** l'arrêté du 13 juillet 2017 portant nomination de Madame Claudine HAAB, personnel de direction de 1ère classe, en qualité de principale du collège de M'Tzamboro ;
- VU** l'arrêté du 18 avril 2018 portant nomination de Monsieur Joseph BUISAN, personnel de direction hors classe, en qualité de principal du collège de Bandrélé ;
- VU** l'arrêté du 18 avril 2018 portant nomination de Monsieur Didier PIOLAT, personnel de direction hors classe, en qualité de proviseur du lycée polyvalent de Petite Terre ;
- VU** l'arrêté du 18 avril 2018 portant nomination de Monsieur Christophe JACQUET, personnel de direction de classe normale, en qualité de principal du collège de Kawéni 1 à Mamoudzou ;



- VU l'arrêté du 18 avril 2018 portant nomination de Monsieur David LEPERS, personnel de direction de classe normale, en qualité de principal du collège de Kwalé à Mamoudzou ;
- VU l'arrêté du 18 avril 2018 portant nomination de Madame Jocelyne BERNARD, personnel de direction hors classe, en qualité de principale du collège de Bouéni à Bouéni ;
- VU l'arrêté du 31 mai 2018 modifié portant nomination de Monsieur Pierre CARAVANO, personnel de direction hors classe, en qualité de principal du collège Ouvoimoja à Mamoudzou ;
- VU l'arrêté du 31 mai 2018 portant nomination de Monsieur François DELATTRE, personnel de direction classe normale, en qualité de principal du collège Ali Halidi à Chiconi ;
- VU l'arrêté du 27 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Bruno GOURDEL, personnel de direction de classe normale, en qualité de principal du collège Zakia Madi à Dombéni ;
- VU l'arrêté du 19 Avril 2019 portant nomination de Monsieur Patrick LOVAL, personnel de direction hors classe, en qualité de proviseur du Lycée de Mamoudzou Nord à Mamoudzou ;
- VU l'arrêté du 12 juin 2019 portant nomination de Monsieur Richard BARBE, personnel de direction hors classe, en qualité de principal du collège Zena M'dere à Pamandzi ;
- VU l'arrêté du 11 Juil. 2019 portant nomination de Madame Anani LAWSON, personnel de direction de classe normale, en qualité de principale du collège Marcel Henry à Chirongui ;
- VU la décision n°2019/08/017 du Vice-recteur de Mayotte qui charge Monsieur Jean-Pierre REDJEKRA, personnel de direction Classe Normale, d'assurer les fonctions de Proviseur, par intérim, au Lycée de SADA à compter du 16 août 2019 au 31 août 2020;

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire général du Vice-rectorat de Mayotte,

## ARRETE

**Article 1** : Il est donné délégation de signature aux chefs des établissements publics d'enseignement de Mayotte visés, pour signer tous les actes de gestion ayant trait :

- Aux congés de maladie ordinaire ;
- Aux congés pour maternité ou pour adoption ;
- Aux congés de paternité et d'accueil de l'enfant ;

Concernant les agents fonctionnaires, les fonctionnaires stagiaires et les agents non-titulaires ayant plus de six mois de services.

**Article 2** : En application du présent arrêté, le chef d'établissement peut subdéléguer sa signature à ses adjoints dans les matières pour lesquelles il reçoit délégation.

**Article 3** : L'arrêté n° 070/VR/SJ/2018 portant délégation de signature du Vice-recteur de Mayotte est abrogé.

**Article 4** : Monsieur le Secrétaire Général du Vice-rectorat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou

Le Vice-recteur de Mayotte



Ampliations :

- Recueil des actes administratifs
- Divisions